

# DOSSIER DE PRESSE



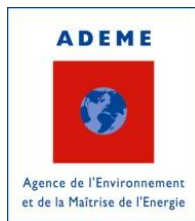
## Le label énergie-climat des communes et intercommunalités



**Contacts presse ADEME :**

Service de presse ADEME / 01 49 09 27 47

[ademepresse@tbwa-corporate.com](mailto:ademepresse@tbwa-corporate.com)



## 14 collectivités récompensées aux Assises de l'Énergie pour leur engagement en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la protection du climat

***Lors des Assises de l'énergie qui se tiendront à Dunkerque du 28 au 30 janvier 2014, 14 collectivités françaises se verront remettre par l'ADEME une distinction qui récompense leurs actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la protection du climat.***

### Dunkerque rejoint Besançon

Très engagée sur les questions environnementales, la Communauté urbaine de Dunkerque a atteint en 2013 la labellisation européenne eea gold<sup>®</sup> (Cit'ergie<sup>®</sup> GOLD) Première communauté urbaine à recevoir le label Gold, elle rejoint ainsi la ville de Besançon, déjà labellisée en 2012, et les 79 collectivités européennes détentrices de cette distinction. Louardi BOUGHEDADA - Vice-Président en charge de l'énergie et du plan climat à la Communauté Urbaine de Dunkerque : « *Cit'ergie<sup>®</sup> a été pour notre collectivité un outil d'évaluation nous permettant de mesurer objectivement l'impact des politiques « énergie-climat » déjà adoptées. Le fait d'obtenir le label Cit'ergie<sup>®</sup> nous montre que les efforts faits en matière d'énergie et de climat sont réels et concrets. Cit'ergie<sup>®</sup> nous a également ouvert des pistes de travail et d'amélioration à explorer pour les prochaines années.* »

### Une politique d'engagements forts

Outre la Communauté urbaine de Dunkerque, 13 autres collectivités sont récompensées, soit en obtenant le label Cit'ergie<sup>®</sup>, soit par une reconnaissance de leurs engagements en faveur d'une politique énergie-climat exemplaire.

La ville de Dijon (21) a obtenu le label Cit'ergie<sup>®</sup>, après avoir été reconnue CAP Cit'ergie<sup>®</sup> en 2010. Plus récemment engagées dans la démarche Cit'ergie<sup>®</sup>, les villes de Pessac (33), de Chambéry (73), de La Rochelle (17), de Lille (59), d'Orvault (44) et de Vire (14), et la Communauté d'agglomération de Chambéry (73) recevront le label Cit'ergie<sup>®</sup> pour la première fois.

Les villes de Niort (79), Rouen (76) et Malaunay (76), les communautés d'agglomération d'Agen (81) et du Centre de la Martinique (972) s'engagent à atteindre, au maximum dans 4 ans, les objectifs fixés par le label et obtiennent la reconnaissance CAP Cit'ergie<sup>®</sup>.

Ces différentes distinctions seront remis par Bruno LECHEVIN, Président de l'ADEME, et Daniel GUILLOTIN, Président de la Commission Nationale du Label Cit'ergie<sup>®</sup> et représentant du réseau FLAME.

### Cit'ergie<sup>®</sup> aujourd'hui

Depuis le lancement du label Cit'ergie<sup>®</sup>, 2 collectivités sont labellisées Cit'ergie<sup>®</sup> GOLD et 21 collectivités sont labellisées Cit'ergie<sup>®</sup> (soit 2,8 millions d'habitants au total) ; 12 collectivités sont reconnues CAP Cit'ergie<sup>®</sup> (soit 1,2 million d'habitants) et 43 autres

collectivités sont actuellement en processus Cit'ergie® en vue d'une labellisation (*soit un total de 78 collectivités au 20 décembre 2013*). En savoir plus : [www.citergie.ademe.fr](http://www.citergie.ademe.fr)

## **SOMMAIRE**

**CIT'ERGIE® , UNE METHODE DE TRAVAIL AU SERVICE DES PLANS CLIMAT ENERGIE TERRITORIAUX**

**CIT'ERGIE® : LA METHODE**

**ZOOM SUR LES NOUVELLES COLLECTIVITES DISTINGUEES**

**LES COLLECTIVITES LABELLISEES EN FRANCE**

## **CIT'ERGIE<sup>®</sup> , UNE METHODE DE TRAVAIL OPERATIONNELLE EN COHERENCE AVEC LES POLITIQUES ENERGIE-CLIMAT LOCALES**

Label visant à encourager les collectivités à améliorer leur politique énergie durable, Cit'ergie<sup>®</sup> est une démarche d'appui opérationnel à l'élaboration du PCET tel que défini par la loi portant engagement national pour l'environnement. De plus il constitue une porte d'entrée à un PCET dans lequel l'ensemble des acteurs du territoire sont mobilisés et s'engagent, ce que recherche l'ADEME.

Dans le cadre d'un PCET, grâce à sa méthode très structurée, le label Cit'ergie<sup>®</sup> permet en effet de réaliser les volets patrimoine, services et compétences territoriales d'un Agenda 21.

La labellisation Cit'ergie<sup>®</sup> favorise, par ailleurs, une gestion transversale et pluridisciplinaire de la politique énergétique et climatique dans les collectivités. Elle permet la mise en place d'une nouvelle culture, de nouveaux outils de pilotage, de suivi des politiques et actions énergie et climat grâce à une méthodologie proposée et à l'accompagnement d'un conseiller.

De plus, le label valorise l'image de la collectivité, aux niveaux national et international.

### **Cit'ergie<sup>®</sup> , une méthode et une qualité reconnues par la Convention des Maires**

Le 4 mai 2010 la Commission Européenne a reconnu la qualité de la méthode de conduite de projet du label Cit'ergie<sup>®</sup> comme l'une des étapes contributives aux engagements des collectivités dans la Convention des Maires.

En effet, la Convention des Maires comme Cit'ergie<sup>®</sup> mettent au cœur du dispositif d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et plans d'actions énergie-climat, la transversalité, la participation et la responsabilisation de chacun, ainsi que la culture de la mesure et de l'évaluation.

A ce titre, la méthode et le processus de Cit'ergie<sup>®</sup> constituent une aide, une ressource méthodologique qui permettent de structurer et d'organiser la conduite de projet en mettant en place une gouvernance interne, une méthode, des outils, en définissant des objectifs et en mesurant l'effet des actions : autant d'éléments indispensables pour satisfaire aux attentes de la Convention des Maires.

## Un label européen décliné pour les collectivités françaises

Le label Cit'ergie<sup>®</sup> est l'appellation française du label European Energy Award<sup>®</sup> déjà accordé à plus de 600 collectivités européennes dans plusieurs pays : Allemagne, Autriche, Italie, France, Suisse...

Créé en 1997 à l'initiative de collectivités suisses et autrichiennes, il permet de conduire des actions au niveau local et d'agir sur l'offre et la demande d'énergie. Ce label propose aux collectivités un processus d'amélioration continue en vue d'élaborer une politique énergétique et climatique efficace. La démarche se fait autour de six domaines dans lesquels la collectivité est compétente ou influente :

- **le développement territorial,**
- **le patrimoine de la collectivité,**
- **l'approvisionnement énergétique, en eau et assainissement,**
- **la mobilité,**
- **l'organisation interne,**
- **la communication et la coopération.**

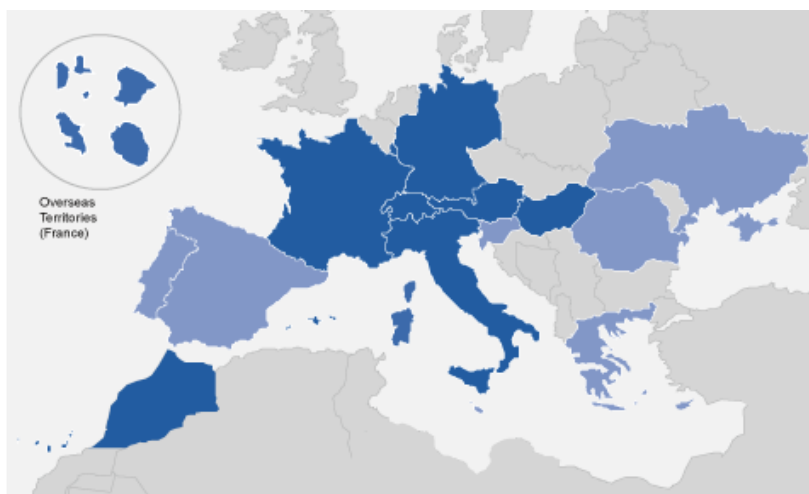
Depuis sa création en 2003, le Forum European Energy Award<sup>®</sup>, dont l'ADEME est membre, fédère et coordonne tous les porteurs de projets nationaux qui mettent le label en œuvre. La Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Hongrie, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco et la France y participent.

D'autres pays européens sont en expérimentation : Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Maroc, Portugal, Roumanie, Slovénie, Ukraine.

En 2010, le Forum EEA<sup>®</sup> a conduit avec les différents porteurs nationaux, l'adaptation du catalogue Cit'ergie<sup>®</sup> pour y introduire plus fortement la composante climatique. Ce nouveau catalogue est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

<http://www.european-energy-award.org/>

- **ordinary members of the forum:**  
Austria, France, Germany, Hungary, Italy, Luxemburg, Monaco, Switzerland
- **model test/pilot municipalities:**  
Cyprus, Greece, Malta, Morocco, Portugal, Romania, Slovenia, Spain, Ukraine



## CIT'ERGIE® : LA METHODE

### Une démarche en quatre étapes

Véritable guide méthodologique destiné à l'amélioration continue de la politique énergétique et climatique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre étapes avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie® :

- l'**état des lieux** de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de 79 actions,
- la définition d'un **programme pluriannuel de politique énergie climat**,
- la phase de **labellisation** avec l'intervention d'un auditeur accrédité si la collectivité satisfait aux exigences du label,
- la **mise en œuvre** continue, évaluée, avec chaque année une visite de suivi du conseiller Cit'ergie®.

Tous les 4 ans, le label est remis en question : la collectivité entre alors dans un nouveau processus assorti d'un audit.

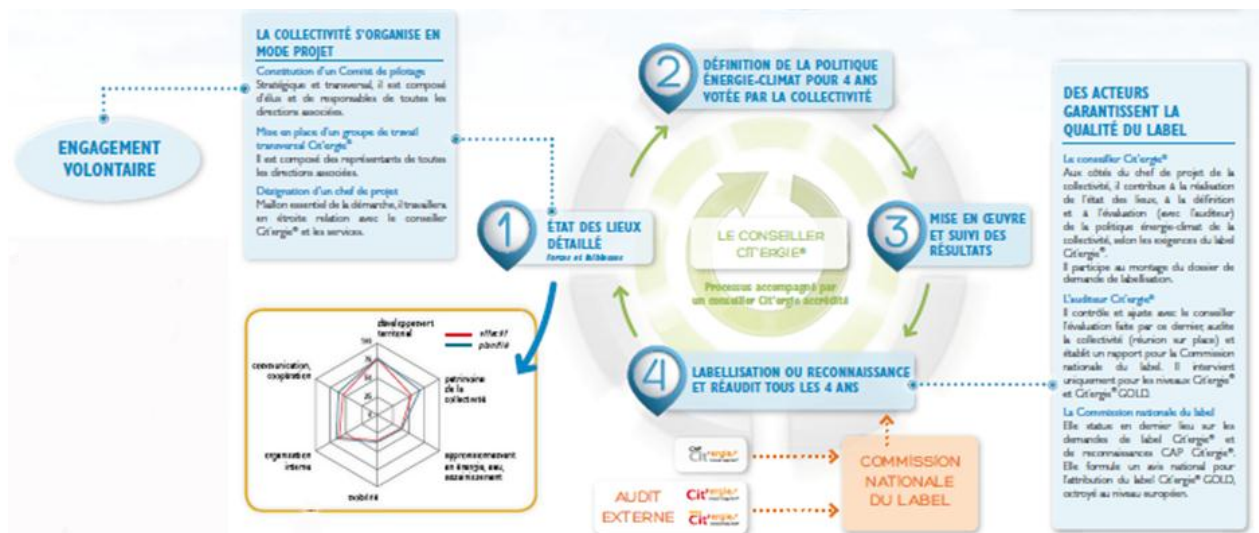


Schéma de la démarche - Source : ADEME

### Et en pratique...

Les Directions régionales (DR) de l'ADEME offrent aux collectivités qui souhaitent s'engager dans la labellisation Cit'ergie® un accompagnement technique, un soutien financier et l'animation d'un réseau d'échange entre collectivités Cit'ergie®.

Pour s'engager dans le processus, la collectivité doit délibérer sur sa volonté de s'engager dans la démarche de labellisation avant de :

- s'organiser en mode « projet »,
- réaliser le pré-diagnostic sommaire de sa situation énergétique et de ses compétences avec la DR de l'ADEME,
- mandater son conseiller Cit'ergie® parmi les conseillers accrédités et signer une convention de partenariat avec l'ADEME.

## **Objectivité et efficacité ; des outils et des acteurs**

Au niveau national, **25 conseillers Cit'ergie**® sont accrédités pour :

- accompagner la collectivité,
- co-animer le groupe de travail de la collectivité et éclairer les décisions,
- valoriser les actions déjà conduites,
- être une source d'informations sur les expériences et bonnes pratiques des autres collectivités,
- évaluer la politique de la collectivité,
- préparer le rapport en vue de la demande du label présenté à l'auditeur et à la Commission du label,
- assurer la visite annuelle de suivi.

Pour sa mission, chaque conseiller s'appuie sur :

- un **catalogue standardisé** au niveau européen, constitué de 79 actions (version 2012) réparties dans les 6 domaines d'intervention de la collectivité,
- un **référentiel national d'aide à l'évaluation**, qui lui permet d'apprécier les actions conduites par la collectivité au regard de ses compétences propres et du contexte réglementaire et technique français.

En fin de processus, l'un des trois auditeurs accrédités en France intervient pour valider la demande de labellisation de la collectivité. Si le pourcentage d'actions mises en œuvre par la collectivité se situe entre 40 et moins de 50 %, il n'y a pas d'intervention de l'auditeur externe et la collectivité peut demander directement à la Commission nationale du label l'obtention de la reconnaissance CAP Cit'ergie®.

## **L'intervention de la Commission nationale du label**

La Commission nationale du label est un organe de contrôle indépendant, compétent en particulier pour l'octroi ou le retrait du label Cit'ergie® et l'attribution ou le retrait de la reconnaissance CAP Cit'ergie®. Elle est responsable de l'assurance qualité du label et du contrôle du respect des critères de l'octroi du label.

Elle se réunit deux fois par an à la fin du premier semestre et à la fin du second semestre pour examiner les demandes qui lui sont soumises.

Elle se compose de cinq membres :

- M. Daniel GUILLOTIN, directeur de l'ALEC du pays de Rennes, réseau Flame, Président de la Commission nationale du label
- M. Reynald BAVAY, DGSA Ville et Communauté de Communes de Haguenau
- Mme Myriam NORMAND, directrice de la maîtrise de l'énergie Ville de Besançon,
- M. Emmanuel GOY, délégué adjoint Energie de AMORCE
- M. Philippe TESSIER, animateur du groupe « énergie-climat » AITF

Le secrétariat du label est assuré par Mme Liane THIERRY, membre du Bureau d'Appui Cit'ergie®.

## LES COLLECTIVITES LABELISEES EN FRANCE

En tant que démarche d'amélioration continue, le dispositif de Cit'ergie® reconnaît 3 niveaux de performance pour aller vers l'excellence énergie climat :



**Niveau d'excellence du label.** Aujourd'hui plus de 60 collectivités européennes le possèdent. Il récompense les collectivités qui dépassent 75% d'actions mises en œuvre dans le cadre de leurs compétences propres.

Deux collectivités ont atteint ce niveau en France :

- La Communauté urbaine de Dunkerque avec 76 % d'actions réalisées
- La ville de Besançon avec 78 % d'actions réalisées.



**Deuxième niveau du label récompensant les collectivités qui, à l'issue du processus, dépassent 50% d'actions mises en œuvre dans le cadre de leurs compétences propres.**

**Vingt-et-une collectivités françaises sont labellisées Cit'ergie® en janvier 2014**

- Grenoble Alpes Métropole (38) avec 405 000 habitants
- La ville d'Echirrolles (38) avec 37 000 habitants
- La ville de Montméliant (73) avec 4 000 habitants
- La ville de Nantes (44) avec 283 300 habitants
- La ville de Rennes (35) avec 206 655 habitants
- Pays de Montbéliard Agglomération (25) avec 122 000 habitants
- Châtellerauldais (86) avec 33 540 habitants
- Communauté d'Agglomération du Pays Châtellerauldais (86) avec 54 346 habitants
- La ville de Bordeaux (33) avec 236 000 habitants
- Communauté Urbaine de Bordeaux (33) avec 708 000 habitants
- Ville de Quimper (29) avec 63 000 habitants
- Communauté d'agglomération de Quimper (29) avec 90 000 habitants
- Communauté d'agglomération de Seine Eure (27) avec 68 000 habitants
- La ville de Dijon (21) avec 155 460 habitants
- La Ville de Lille (59) avec 226 827 habitants
- La ville de Chambéry (73) avec 57 342 habitants
- La Communauté d'agglomération de Chambéry (73) avec 121 590 habitants
- La Ville de Vire (35) avec 11 999 habitants



- La ville de Pessac (33) avec 58 977 habitants
- La ville d'Orvault (44) avec 24 504 habitants
- La ville de la Rochelle (17) avec 74 707 habitants



**Reconnaissance attribuée aux collectivités ayant conduit la totalité du processus sans atteindre le niveau du label mais s'engageant à y satisfaire au bout de 4 ans.**

**Douze collectivités sont reconnues CAP Cit'ergie® en janvier 2014**

- La Communauté urbaine de Nice Côte d'Azur (06) avec 534 023 habitants
- La ville du Neubourg (27) avec 4 109 habitants
- La Communauté d'Agglomération de Niort (79) avec 100 657 habitants
- La Communauté d'Agglomération du Grand Chalon (71) avec 105 457 habitants
- La ville de Chalon sur Saône (71) avec 46 017 habitants
- La ville de Fontaine (38) avec 22 068 habitants
- La ville de Bourg lès Valence (26) avec 18 640 habitants
- La ville de Malaunay (76) avec 5 952 habitants
- L'Agglomération d'Agen (47) avec 76 906 habitants
- La ville de Niort (79) avec 59 504 habitants
- La Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (972) avec 169 499 habitants
- La ville de Rouen (76) avec 110 688 habitants



**Actuellement 43 collectivités françaises sont en cours de processus Cit'ergie® :**

Agglomération Montargoise Et rives du Loing ; Alençon ; Alès ; Alès Agglomération, Baie-Mahault ; Buxerolles ; Caen ; Communauté d'Agglomération Cap Excellence ; Communauté d'agglomération de Grand Poitiers ; Communauté d'Agglomération de Montpellier ; Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ; Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient ; Communauté d'Agglomération d'Évreux ; Communauté d'agglomération du Pays de l'Or ; Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne ; Communauté de communes Caux vallée de Seine ; Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe ; Communauté de Communes du Bassin de Pompey ; Communauté de l'agglomération dijonnaise ; Communauté Urbaine d'Alençon ; Communauté urbaine de Lyon ; Coutances ; Delle ; Dreux agglomération ; Epinal ; Equeurdreville-Hainneville ; Evreux ; Fort de France ; Grand Angoulême ; Lorient ; Lyon ; Montpellier ; Morlaix communauté ; Perpignan ; Petit

Quevilly ; Poitiers ; Rillieux-la-Pape ; Sablé sur Sarthe ; Saint-Nazaire ; Tourcoing ; Venelles ; Vénissieux ; Yutz...

Et d'autres encore sont en passe de les rejoindre... (voir [www.citergie.ademe.fr](http://www.citergie.ademe.fr))



## FICHES DE BONNES PRATIQUES DES COLLECTIVITES LABELISEES CIT'ERGIE®

(voir documents « fiches de bonnes pratiques » en pièces jointes)



### **Contacts presse**

Service de presse ADEME / 01 49 09 27 47

[ademepresse@tbwa-corporate.com](mailto:ademepresse@tbwa-corporate.com)

<http://www.citergie.ademe.fr>

### **Contacts ADEME**

Claire RAFFRAY, Communication professionnelle et technique

02 41 20 43 54 - [claire.raffray@ademe.fr](mailto:claire.raffray@ademe.fr)

Nicolas VALLEE, Chargé de mission Cit'ergie®

02 41 20 43 49 – [nicolas.vallee@ademe.fr](mailto:nicolas.vallee@ademe.fr)

### **Contacts presse des collectivités distinguées**

(cf. contacts des collectivités)